



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Comité de Pilotage Restauration écologique de l'Escaut

24 Novembre 2022

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement

Point d'étape fin novembre 2022 :

Où en sommes-nous de la restauration écologique de l'Escaut ?



4 Décembre 2020 : Installation du comité de pilotage pour la restauration écologique de l'Escaut

⇒ Suite à la rupture d'un bassin de la sucrerie d'Escaudoevres le 9 avril 2020, décision du préfet de mettre en œuvre la procédure administrative relative à la responsabilité environnementale

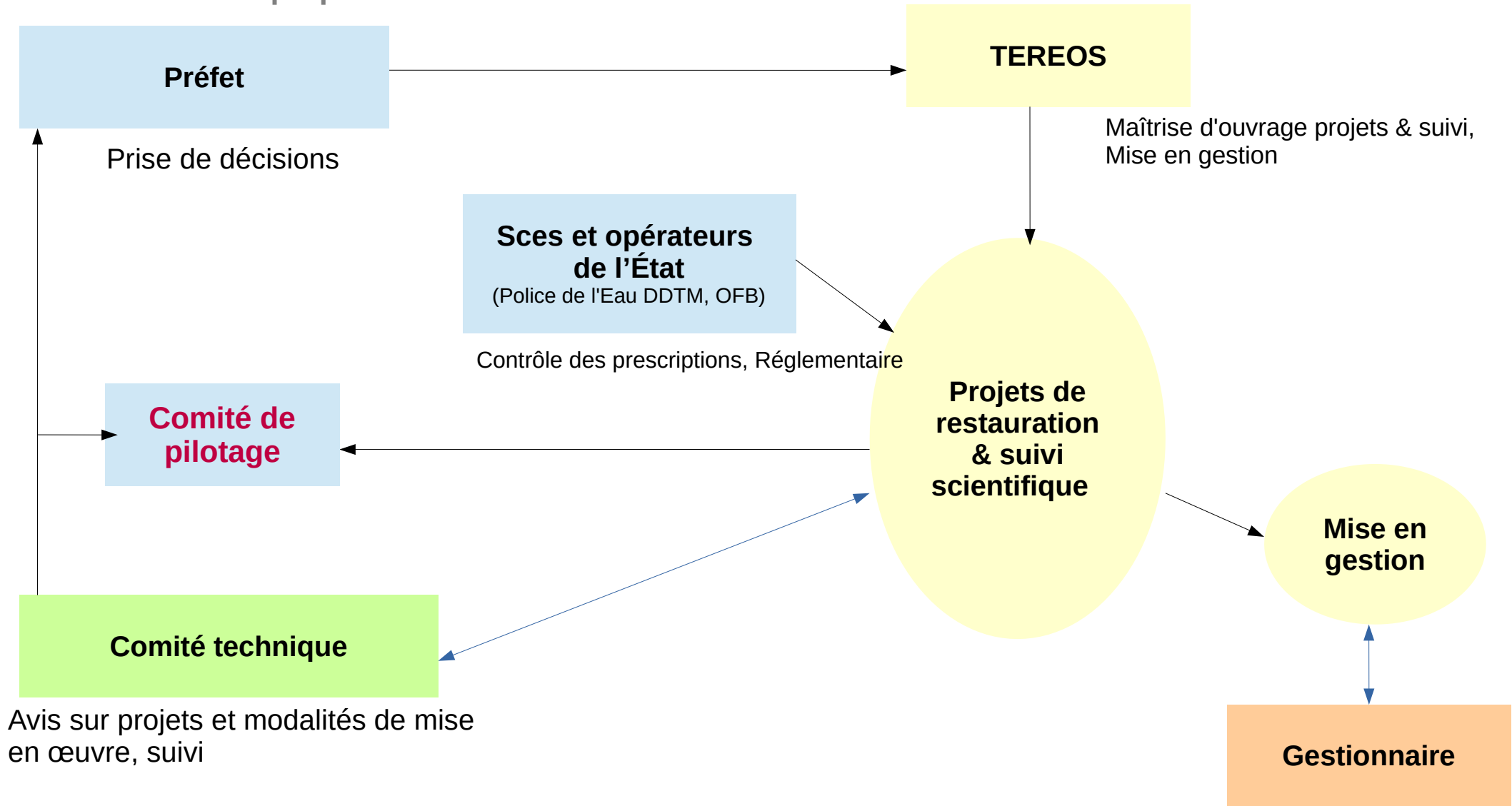
⇒ Installation du GT expert à cette même date

⇒ Commande du préfet : prise d'un arrêté avant la fin de l'été 2021





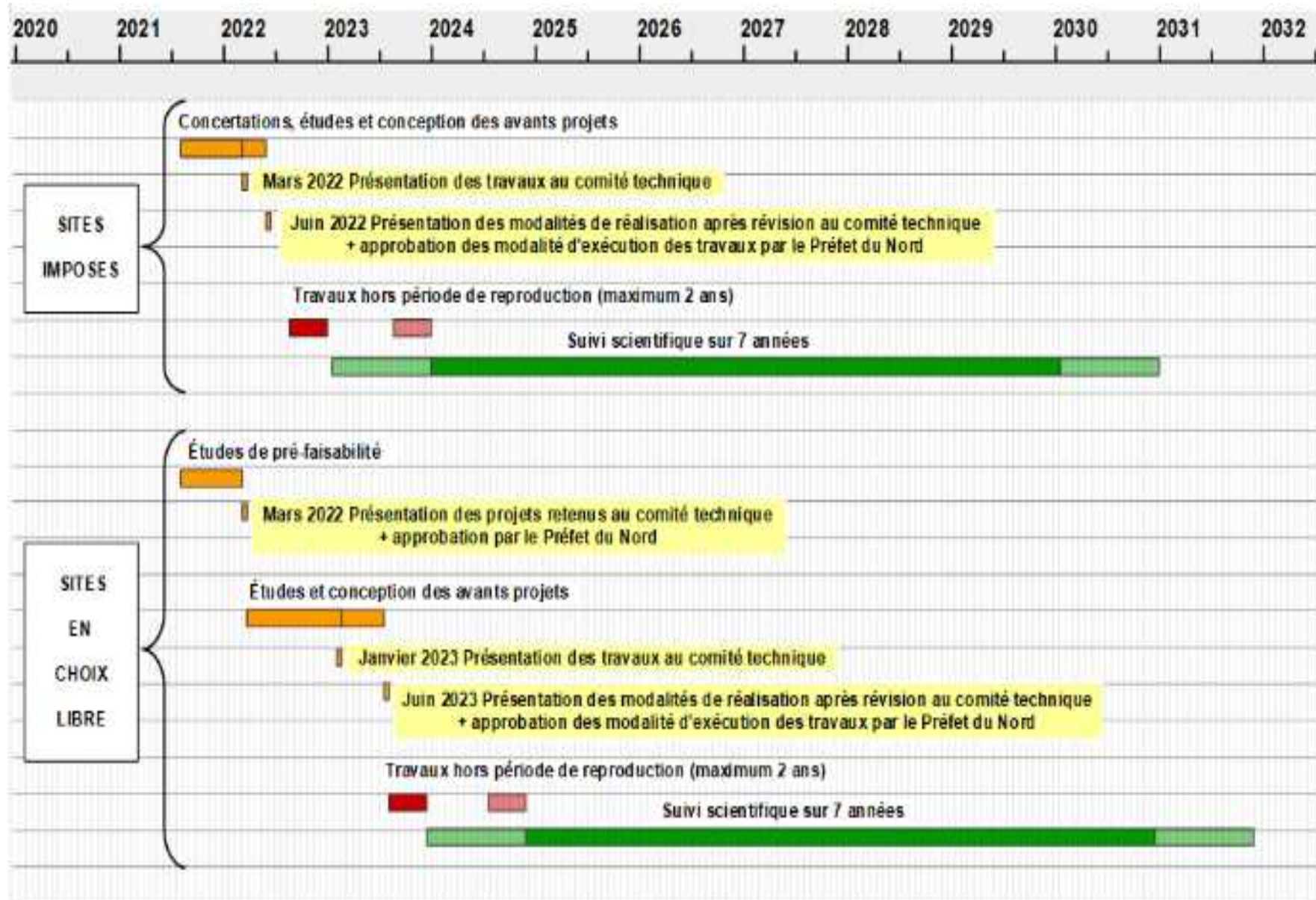
Gouvernance proposée



Travaux du GT Expert : Processus de détermination des mesures de réparation de février à fin juin 2021

Phase	Intitulé	Tâches à effectuer	Date de clôture
1	Identification de l'événement à l'origine du dommage	<ol style="list-style-type: none"> 1. Description de l'événement à l'origine du dommage 2. Pré-identification des ressources, des services écologiques et des fonctions associées endommagées 3. Rappel du lien de causalité entre l'événement survenu et les effets identifiés sur l'environnement 	Fin Fév 2021
2	Détermination de l'état initial du site avant l'accident et identification précise des dommages	<ol style="list-style-type: none"> 1. Recueil des données : étape préliminaire indispensable 2. Choix du proxy et détermination de son niveau d'état initial 3. Appréciation de la nature et gravité du dommage au regard de l'état initial 	Fin Mars 2021
3	Identification et analyse de différents projets de restauration potentiels	<ol style="list-style-type: none"> 1. Identification des projets de restauration potentiels 2. Analyse comparative des différents projets 	Mi-mai 2021
4	Choix de l'approche de dimensionnement	<ol style="list-style-type: none"> 1. Détermination du taux et du rythme de régénération naturelle 2. Approche de dimensionnement (méthode HEA, méthode REA ou approches par la valeur) 	Mi-mai 2021
5	Dimensionnement du projet de réparation complémentaire et compensatoire et estimations des coûts de réparation	<ol style="list-style-type: none"> 1. Estimation des pertes intermédiaires 2. Estimation des gains par unité de restauration 3. Dimensionnement du projet de restauration 4. Estimation des coûts de réparation 	<p>Échanges réguliers état / GT Expert / Téreos à partir de là</p> Mi-juin 2021
6	Analyse de sensibilité	Faire varier chaque paramètre ayant fait l'objet d'une hypothèse afin d'apprécier son influence sur le résultat de dimensionnement obtenu	Mi-juin 2021
7	Fin des travaux initiaux	COPIL conclusif du 30 juin 2021 et prise de l'arrêté du 31 Août 2021	

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement



Phase de mise en oeuvre : les travaux de Téréos et du GT depuis la prise de l'arrêté du 31 août 2021 (1)

Rappel des principales prescriptions de l'AP du 31 août 2021

-« **Accélérer** » la résilience naturelle de l'Escaut en restaurant 10 ha de frayères fonctionnelles et connectées (**objectif de résultat**)

-**Deux sites imposés** : L'Erclin et sa confluence avec l'Escaut et le Bras de Rodignies

•Gt de présentation des études par Téréos le 30/11/2021 => décision d'abandon du site « Erclin » => AP modificatif du 10/02/2022

-**Le libre choix de Téréos de proposer** de remplir l'objectif à partir d'une liste de sites émanant des travaux du GT

•GT d'échange le 01/03/2022 : partage de l'avant projet du site de Rodignies et premiers échanges sur les études de pré-faisabilité des autres sites → Courrier du préfet à Téréos avec les recommandations du GT

•CoTech du 05/04/2022 : Présentation du projet sur Rodignies, objectif de fin des travaux en 2024 (Courrier préfet)

•CoTech du 06/07/2022 : Présentation étude finale pour les sites « phase 2 », validation des sites de la confluence Sensée/Escaut et des marais de l'Epaix → Courrier préfet le 06/09

Phase de mise en oeuvre : les travaux de Téréos et du GT depuis la prise de l'arrêté du 31 août 2021 (2. Le « reste à faire »)

Rappel des principales prescriptions de l'AP du 31 août 2021

- Présentation du projet définitif pour le site de Rodignies :
 - porter à connaissance permettant d'établir l'arrêté de prescriptions relatives aux travaux (fin des travaux = 2024)
- Présentations des AVP et des projets définitifs pour la confluence de la Sensée
 - AVP puis porter à connaissance permettant d'établir l'arrêté de prescriptions relatives aux travaux (fin des travaux = 2024)
- Cibles des arrêtés de prescriptions = avant été 2023 pour Rodignies, en fonction des p.à.c définitifs pour les deux autres sites
- Début du recensement des populations avifaune (retard 2022, mais le report des travaux sur Rodignies ne remet pas le processus en question)
 - GT d'échange le 01/03/2022 : partage du protocole proposé en GT avec le GON, à mettre en œuvre sur Rodignies puis les deux autres sites (à partir du printemps 2023)
- Phase de suivi des sites à compter du printemps 2025